



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

lois

Question écrite n° 131768

### Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann interroge Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur l'application de la loi n° 2012-157 du 1er février 2012 relative à l'exercice des professions de médecin, chirurgien-dentiste, pharmacien et sage-femme pour les professionnels titulaires d'un diplôme obtenu dans un État non membre de l'Union européenne. En effet, il semblerait que le décret prévu par l'alinéa 10 de l'article 1er de ladite loi, concernant les conditions pour l'exercice durant une année probatoire des fonctions rémunérées pour les praticiens ayant réussi cette nouvelle épreuve, n'ait pas encore été publié. C'est pourquoi il la prie de bien vouloir lui indiquer le calendrier prévu en la matière.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Warsmann](#)

**Circonscription :** Ardennes (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 131768

**Rubrique :** Parlement

**Ministère interrogé :** Santé

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 avril 2012, page 2863

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)